

NOUS RESPECTONS
LE CODE, Y COMPRIS
LE CODE DE
CONDUITE

Message de la direction de GENII**3****1 Préambule****4**

Domaine d'utilisation

5

Nos valeurs

6

2 Notre responsabilité**7**

Responsabilité individuelle

8

Responsabilité dans la gestion

9

Agir et décider de manière éthique

10

Poser des questions et donner des conseils

11

Conséquences en cas de violations

12

3 Responsabilité sur le lieu de travail**13**

Diversité, inclusion et anti-discrimination

14

Santé et sécurité

15

Utilisation des ressources de l'entreprise

16

Communication publique

17

4 Responsabilité dans les relations d'affaires**18**

Gestion ouverte des conflits d'intérêts

19

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

20

Comptabilité, publication et systèmes de contrôle interne

21

Protection des données, sécurité de l'information et confidentialité

22

Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

23

Concurrence loyale

24

5 Responsabilité envers la société et l'environnement**26**

Respect des droits de l'homme

27

Environnement et protection du climat

27

Dons et sponsoring

28

Chères/chers collègues,

Le groupe GENII est synonyme de confiance, dans notre collaboration, dans nos partenaires commerciaux et dans notre responsabilité envers la société. Cette confiance ne naît pas toute seule ; elle repose sur des valeurs communes, des principes clairs et une intégrité conséquente.

Notre code de conduite l'exprime clairement. Il constitue le cadre contraignant de nos actions quotidiennes, indépendamment de notre position ou de notre fonction. Pour ce faire, il s'oriente sur trois domaines de responsabilité centraux :

- ✓// **notre responsabilité sur le lieu de travail,**
- ✓// **notre responsabilité dans les relations d'affaires et**
- ✓// **notre responsabilité envers la société et l'environnement.**

Ce code décrit la manière dont nous collaborons, dont nous prenons des décisions et dont nous agissons en tant qu'entreprise. Il nous procure de l'assurance dans la gestion de situations complexes et il montre ce que nous pouvons attendre les uns des autres.

Nos solutions logicielles vont bien au-delà de la technologie. Nous façonnons l'avenir, pour les organisations, les entreprises et les personnes. Mais ce qui est décisif est **la manière** dont nous le faisons: par l'intégrité, l'équité et le courage de montrer notre attitude.

Car ce sont nous, **les personnes à l'origine du code**, qui avons la responsabilité de façonner le progrès de manière consciente, inclusive et durable.

Par conséquent, ce code de conduite est contraignant pour tous les collaborateurs, les dirigeants et la direction du groupe GENII. Il ne décrit pas seulement **ce que** nous devons faire, mais aussi **qui** nous voulons être en tant qu'organisation.

Lorsque nous vivons ensemble nos valeurs, nous créons un environnement de travail empreint de confiance, de diversité et de force d'innovation qui constitue la base de notre succès à long terme.



Dr. Friedrich Neumeyer
Group CEO | GENII Software Group



Dr. Johannes Burtscher
Group CFO | GENII Software Group

1 Préambule

Nous nous engageons à une gouvernance d'entreprise responsable, conforme à la loi et axée sur les valeurs, qui constitue le fondement de nos actions envers nos collaborateurs, nos partenaires et l'entreprise. Le présent code de conduite constitue notre cadre contraignant, que nous appliquons activement et de manière cohérente dans l'ensemble du groupe.

1.1 Domaine d'utilisation

En tant qu'entreprise, le GENII Software Group est conscient de son rôle dans la société et de sa responsabilité envers ses collaborateurs, ses partenaires commerciaux, ses actionnaires et le public. Nous nous engageons donc à mener une gestion d'entreprise conforme au droit, aux valeurs et à l'éthique.

Ce code de conduite nous sert de guide et de cadre contraignant pour un comportement intègre et responsable. Chaque collaborateur a l'obligation et la responsabilité individuelles de respecter l'esprit et l'énoncé du code et de se familiariser avec toutes les directives pertinentes ainsi qu'avec les exigences des autorités qui sont en rapport avec son activité.

Les dirigeants ont un rôle particulier à jouer en tant que modèles : ils appliquent activement le code de conduite, veillent à son respect dans leur propre domaine de responsabilité et le complètent, le cas échéant, par des exigences concrètes afin de garantir l'application des lois et prescriptions locales.

Le code de conduite est complété par des directives plus détaillées au sein du groupe dans différents domaines thématiques. En cas de conflit, le code de conduite prévaut toutefois. Il s'applique à la société GSG GENII Software Group GmbH et à ses filiales ainsi qu'à tous les collaborateurs de ces sociétés.



Notre code de conduite est publié sur le site Internet du groupe GENII et accessible à tout moment.

1.2 Nos valeurs

Notre groupe d'entreprises est aussi diversifié que les solutions que nous développons. Différentes équipes travaillent sur différents produits, technologies et applications, pour différents secteurs, marchés et clients. Ce qui nous unit au-delà de tous les domaines, ce sont nos valeurs communes. Elles constituent le fondement de nos actions quotidiennes et de la manière dont nous collaborons :

- ✓ **Intégrité et honnêteté** comme base d'une confiance durable.
- ✓ **Fiabilité**, parce que nous tenons nos promesses, tant au sein de l'équipe que vis-à-vis des clients.
- ✓ **Curiosité**, car l'ouverture d'esprit et la volonté d'apprendre sont les conditions préalables à un véritable progrès.
- ✓ **Sens des responsabilités et orientation vers les résultats**, parce que nous n'agissons pas seulement avec excellence sur le plan technique, mais aussi de manière pragmatique et ciblée. En font également partie la confidentialité et la protection des données.
- ✓ **Équité, respect et confiance**, parce que la collaboration constructive ne peut réussir que sur un pied d'égalité, indépendamment du rôle, du domaine ou de l'expérience.
- ✓ **Diversité comme chance**, parce que des perspectives différentes améliorent chaque solution de problème et nous enrichissent dans nos relations personnelles.
- ✓ **Séparation des intérêts professionnels et privés**, car des limites claires évitent les conflits d'intérêts et garantissent la transparence et l'objectivité.
- ✓ **Durabilité**, parce qu'en agissant dans le respect de l'environnement, nous exprimons notre responsabilité envers la société et les générations futures.
- ✓ **Respect des lois et des directives**, afin de respecter les règles fondamentales de la vie en commun dans tous les pays où nous opérons.



Si le code de conduite ou des directives plus approfondies ne donnent pas de réponse claire, nos valeurs vous aideront à vous orienter pour prendre la bonne décision.

2 Notre responsabilité

Chacun d'entre nous contribue à garantir que GENII agisse conformément à nos valeurs, à la législation et à nos directives internes. La responsabilité ne signifie pas seulement accomplir consciencieusement ses propres tâches, mais aussi prendre des décisions éthiques en cas de doute, poser des questions et signaler d'éventuelles violations.

2.1 Responsabilité individuelle

Nous sommes tous responsables de l'intégrité de nos actions, même si cela implique des décisions difficiles. Ce n'est qu'en assumant consciemment cette responsabilité que nous pouvons réussir et nous développer, aujourd'hui et à l'avenir.

Nous respectons nos valeurs communes, ce code de conduite, les prescriptions contraignantes de la juridiction et nos directives.

Nos règles de conduite

- ✓ Lorsque nous agissons pour notre entreprise, nous nous comportons toujours de manière professionnelle, honnête et éthique.
- ✓ Nous nous familiarisons avec le contenu du code de conduite, de nos directives et des lois applicables à notre domaine d'activité.
- ✓ Nous participons en temps utile aux réunions d'information nécessaires et aux formations attribuées.
- ✓ Nous nous engageons à promouvoir nos normes éthiques élevées auprès de nos parties prenantes, telles que nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.
- ✓ Si nous ne sommes pas sûrs de la manière dont nous devons gérer quelque chose ou si nous pensons qu'il y a un problème, nous nous adressons aux interlocuteurs mentionnés dans le présent code de conduite. En effet, seuls les problèmes nommés peuvent être résolus.
- ✓ Nous respectons toujours les exigences légales. Dans le cas d'activités impliquant différentes juridictions, nous respectons toujours le droit local applicable. En cas de conflit entre le droit local et le présent code, le droit local prévaut.



Les objectifs de l'entreprise ne peuvent être atteints de manière responsable que si nous respectons à tout moment la législation en vigueur, notre code de conduite et nos directives.

2.2 Responsabilité dans la gestion

En tant que dirigeant au sein du groupe GENII, vous avez en outre une responsabilité particulière : vous assumez une fonction de modèle et façonnez activement une culture d'entreprise intègre, axée sur les valeurs et le respect.

Dans votre domaine de responsabilité, il vous incombe de garantir, par une organisation appropriée, vos compétences claires et une surveillance adéquate, qu'aucune infraction à la loi ou aux règles ne soit commise si elle aurait pu être évitée.

Vos responsabilités en tant que dirigeant

- ✓/ Vous donnez l'exemple, partagez nos valeurs communes et créez par votre comportement un environnement de travail intègre et confiant.
- ✓/ Vous mettez l'accent sur le travail d'équipe et encouragez vos collaborateurs à agir de manière éthique et courageuse.
- ✓/ Vous encouragez le développement professionnel et personnel et fixez des objectifs clairs et compréhensibles.
- ✓/ Vous communiquez ouvertement et informez votre équipe de manière proactive sur les évolutions importantes de l'entreprise.
- ✓/ Vous fournissez une orientation et vous vous assurez que votre équipe connaît et comprend le code de conduite et les directives pertinentes.
- ✓/ Vous promouvez une culture de discussion ouverte et créez un environnement de travail dans lequel les questions et les préoccupations peuvent être abordées à tout moment.
- ✓/ Vous participez régulièrement à des formations sur la conformité et exigez de vos collaborateurs qu'ils en fassent autant.

2.3 Agir et décider de manière éthique

GENII a confiance dans le fait que toute décision ou action prise au nom de GENII ou en relation avec GENII est légale, équitable et évaluée conformément aux directives internes, au présent code de conduite et aux lois et prescriptions applicables.

Ce code de conduite nous donne l'orientation nécessaire pour agir avec intégrité. Toutefois, bon nombre des principes qui y sont décrits sont généraux, car tous les défis complexes ne peuvent pas être résolus par des exigences claires.



Pour de plus amples informations, vous pouvez utiliser nos directives, qui sont disponibles aux endroits internes connus.

Notre compas éthique

- Ma décision est-elle conforme à la loi ?
- Serais-je d'accord pour que ce sujet soit abordé dans le journal ?
- Est-ce que j'agis honnêtement, sincèrement et en accord avec notre culture et nos valeurs ?
- Serais-je fier/fière si ma famille ou mes amis découvriraient cette décision ?
- Suis-je sûr(e) de ne pas regretter ensuite cette décision ?

>> Oui à toutes les questions ? Continuez !

>> Non ? Vous n'êtes pas sûr(e) ? Contactez les interlocuteurs mentionnés ici.

2.4 Poser des questions et donner des conseils

Chez GENII, nous pratiquons une communication ouverte et transparente. Par le biais de ce code de conduite, nous nous sommes engagés à respecter des normes éthiques élevées. La commission d'actes criminels au sein ou à partir de l'entreprise ne sera en aucun cas tolérée.

Si vous observez ou soupçonnez un comportement illégal ou contraire à l'éthique, si vous avez une question sur la marche à suivre, n'hésitez pas à prendre la parole et à demander de l'aide.

Vous pouvez vous adresser aux **interlocuteurs** suivants :

- ✓/ votre dirigeant ou un autre dirigeant en qui vous avez confiance,
- ✓/ la personne désignée pour la fonction concernée dans votre entreprise (par exemple, pour la conformité, la protection des données, la santé et la sécurité au travail),
- ✓/ le service des ressources humaines ou
- ✓/ le service juridique.

Vous pouvez signaler des problèmes ou des risques potentiels à tout moment et en toute confidentialité via notre canal de signalement **Speak Up**, de manière anonyme ou, si vous le souhaitez, nominative.

Agir de bonne foi signifie que tous les signalements de violations potentielles du code de conduite, de nos directives ou de la loi sont faits sincèrement et honnêtement. En d'autres termes, il n'importe pas que le signalement soit légitime ou non, mais vous devez le faire avec les meilleures intentions.

En contrepartie, GENII s'engage à veiller à ce que les collaborateurs ne soient pas pénalisés par un signalement. Pour travailler efficacement, il est essentiel que nous nous fassions confiance et que nous nous respections mutuellement. Aucune pression ni aucun désavantage ne sera toléré à l'encontre de toute personne ayant fait un signalement ou participé à une enquête, et aucune sanction ne sera appliquée.

2.5 Conséquences en cas de violations

Les violations potentielles signalées du code de conduite feront l'objet d'une enquête respectueuse, professionnelle et confidentielle, conformément à une procédure établie. Si vous êtes prié(e) de participer à une telle enquête, nous attendons de toi que tu coopères dans le cadre de tes obligations en matière de droit du travail et dans le respect de tes droits personnels.

Nous prenons très au sérieux toute violation de ce code de conduite ou d'autres directives, et les conséquences peuvent aller de mesures disciplinaires à la résiliation du contrat de travail. Parallèlement, la présomption d'innocence s'applique également jusqu'à la fin d'une enquête.

3 Responsabilité sur le lieu de travail

Notre lieu de travail est bien plus qu'un simple lieu de travail : c'est un espace où nous grandissons ensemble, partageons des idées et célébrons nos succès. Nous nous engageons en faveur de la diversité et de l'inclusion, accordons une attention particulière à la santé et à la sécurité, utilisons les ressources avec parcimonie et communiquons de manière claire et responsable avec le public.

3.1 Diversité, inclusion et anti-discrimination

Nous créons un environnement de travail exempt de préjugés. Nous respectons les différentes origines culturelles, éthiques et religieuses et nous nous engageons à respecter le principe d'égalité, indépendamment de l'origine, de la couleur de peau, du sexe, de l'âge, du handicap, de la nationalité, de l'orientation sexuelle, de la religion et des convictions ou de toute autre caractéristique individuelle.

Les collaborateurs sont recrutés à tous les niveaux hiérarchiques uniquement sur la base de critères objectifs et sont promus uniquement sur la base de leurs qualifications, compétences et performances.

Il est interdit d'obtenir ou de diffuser chez GENII des informations ou des contenus qui incitent à ou soutiennent la haine, à la violence ou à des comportements illégaux, ou qui sont considérés comme discriminatoires, inappropriés ou protégés par la loi dans le contexte culturel, éthique ou juridique concerné.

Nos règles de conduite

- ✓/ Nous nous comportons de manière respectueuse et professionnelle envers les autres.
- ✓/ Nous ne tolérons pas la discrimination et ne désavantageons pas les autres sur la base de certaines caractéristiques.
- ✓/ Nous ne tolérons pas les hostilités, les insultes et le harcèlement, qu'ils soient verbaux ou physiques.
- ✓/ Nous promouvons la diversité et l'inclusion.
- ✓/ Nous adoptons un comportement exemplaire dans l'espace numérique.

3.2 Santé et sécurité

La santé et la sécurité de nos collaborateurs sont une priorité absolue et font partie du devoir d'assistance et de protection de GENII. Nous créons des conditions de travail et de séjour sûres sur tous nos sites et prenons les mesures nécessaires à cet effet.

Recourir à des méthodes de travail sûres pour se protéger et protéger les autres fait partie de nos responsabilités en tant que collaborateurs. En outre, vous soutenez les efforts de GENII en signalant immédiatement tout risque imminent pour la santé et la sécurité que vous identifiez.

Si un risque potentiel survient, nous agissons ensemble, activement, ouvertement et de manière responsable. Une communication ouverte nous aide à identifier les risques suffisamment tôt et à y remédier efficacement.

Nos règles de conduite

- ✓ Nous connaissons les mesures d'urgence applicables à notre secteur d'activité et appliquons les règles et procédures de sécurité correspondantes. Cela implique notamment de signaler les accidents du travail aux premiers intervenants, aux pompiers et aux autres responsables de la sécurité.
- ✓ Nous n'assumons que les tâches pour lesquelles nous sommes qualifiés. En tant que dirigeant, nous veillons à ce que tous les collaborateurs soient qualifiés pour le travail à accomplir.
- ✓ Nous signalons immédiatement les accidents du travail, les blessures, les maladies professionnelles ou les situations dangereuses à notre dirigeant direct ou au service des ressources humaines. Nous ne supposons pas qu'une autre personne a déjà identifié et signalé le risque ou le problème.
- ✓ Nous encourageons une communication ouverte sur le thème de la santé et sécurité au travail et de la protection de la santé afin d'identifier et de minimiser les risques suffisamment tôt et de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

3.3 Utilisation des ressources de l'entreprise

L'utilisation attentive et efficace des ressources de l'entreprise est essentielle pour l'activité commerciale et le succès de GENII. Ces ressources comprennent des actifs physiques tels que les équipements techniques, l'infrastructure et les outils de travail, ainsi que des actifs immatériels tels que le temps de travail, les informations confidentielles, la propriété intellectuelle et les systèmes numériques.

GENII a confiance dans le fait que tous ses collaborateurs gèrent les ressources de l'entreprise de manière responsable et les utilisent uniquement au profit de l'entreprise.

En outre, nous accordons une grande importance à la gestion durable des ressources naturelles. En tant que collaborateurs, nous contribuons à la préservation des ressources naturelles et à la réduction de l'impact sur l'environnement en utilisant les matériaux avec parcimonie, en améliorant l'efficacité énergétique et en réduisant et recyclant les déchets.

Nos règles de conduite

- ✓ Nous n'utilisons pas les installations de l'entreprise, les documents commerciaux et les outils de travail à des fins privées et nous ne les confions pas à des tiers.
- ✓ Avant de commander des services ou des marchandises, nous nous assurons que nous disposons de l'autorisation de dépense nécessaire.
- ✓ Lors de la sélection de fournisseurs et d'autres services externes, nous tenons compte non seulement des aspects économiques, mais aussi des aspects écologiques et sociaux.
- ✓ Nous respectons et appliquons nos directives concernant le traitement des informations confidentielles de GENII et de nos partenaires commerciaux.

3.4 Communication publique

Dans nos relations avec les médias et les demandes externes, nous agissons de manière responsable, cohérente et en accord avec l'image externe de notre groupe. Les demandes de la presse ou les déclarations qui relèvent du groupe GENII doivent toujours être transmises à la direction de GENII et ne doivent pas faire l'objet d'une réponse indépendante. Pour les demandes des médias concernant la filiale, il convient d'impliquer

- ✓/ soit le service marketing,
- ✓/ soit la direction de la filiale concernée.

Nous veillons également à adopter un ton respectueux sur les réseaux sociaux, à ne pas divulguer d'informations confidentielles et à indiquer clairement si nous nous exprimons à titre privé ou au nom de l'entreprise. Nous sommes conscients que les contenus en ligne sont disponibles en permanence et peuvent avoir un impact sur la réputation du groupe GENII.

Nos règles de conduite

- ✓/ Nous ne publions pas d'informations confidentielles ou internes.
- ✓/ Nous gardons à l'esprit que nos déclarations, notamment sur les réseaux sociaux, peuvent avoir un impact négatif sur la réputation du groupe GENII.
- ✓/ Nous nous comportons de manière respectueuse, responsable et conforme aux règles sur les réseaux sociaux.

4 Responsabilité dans les relations

Notre relations commerciales sont fondées sur le respect, la fiabilité et les normes éthiques les plus élevées. Nous nous engageons à respecter les règles de concurrence loyale, à traiter ouvertement les conflits d'intérêts potentiels, à protéger les données et les informations, et à utiliser les nouvelles technologies telles que l'IA de manière responsable.

4.1 Gestion ouverte des conflits d'intérêts

Nous agissons dans le meilleur intérêt de GENII et prenons des décisions libres de tout intérêt personnel ou privé. Il y a conflit d'intérêts lorsque vous pourriez utiliser votre position au sein de GENII pour obtenir un avantage personnel, compromettant ainsi votre prise de décision objective en faveur de GENII.

Un conflit d'intérêts peut survenir, par exemple, si vous

- ✓ faites des affaires avec un membre de votre famille ou une personne avec laquelle vous avez une relation personnelle étroite.
- ✓ exercez une activité secondaire qui diminue la loyauté et le temps consacré à votre poste chez GENII. Toute activité secondaire, qu'elle soit rémunérée ou non, ne doit pas affecter négativement votre disponibilité ou votre performance.
- ✓ exploitez une opportunité commerciale qui était destinée à GENII.

Même l'apparence d'un conflit d'intérêts peut constituer un danger pour vous et GENII. Tous les conflits d'intérêts ne sont pas problématiques, mais ils peuvent le devenir s'ils ne sont pas divulgués et gérés correctement.

Nos règles de conduite

- ✓ Nous signalons tout conflit d'intérêts potentiel à un dirigeant ou au service juridique.
- ✓ Avant d'entreprendre une activité secondaire, nous la signalons à notre dirigeant ou au service des ressources humaines afin de déterminer si une autorisation officielle est nécessaire.
- ✓ Nous ne basons jamais nos décisions commerciales sur des relations personnelles ou sur la possibilité d'obtenir un avantage personnel. Pour de plus amples informations, consultez la section « Lutte contre la corruption et les pots-de-vin ».

4.2 Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Des conflits d'intérêts peuvent également survenir lorsque vous acceptez ou fournissez des cadeaux, des invitations, des divertissements ou d'autres objets de valeur de la part de fournisseurs, de clients, de concurrents ou d'autres personnes en relation d'affaires avec GENII (octroi ou acceptation d'avantages).

L'octroi et l'acceptation de gratifications peuvent favoriser de bonnes relations de travail entre la société et les personnes concernées. Cependant, les gratifications peuvent également être perçues comme des avantages indus et susciter des inquiétudes quant à l'intégrité et l'indépendance de toutes les parties concernées.

GENII rejette toute forme de pots-de-vin et de corruption. Nous prenons des décisions selon des critères objectifs et compréhensibles, dans l'intérêt de notre entreprise.

Il est donc formellement interdit d'offrir, de promettre, d'accepter ou de demander quoi que ce soit qui dépasse une valeur minime, de sorte qu'une décision ou une action pourrait être influencée de manière inappropriée. L'offre et l'acceptation de dons ou d'avantages de faible valeur doivent servir un objectif commercial légitime, sans intention d'obtenir un avantage déloyal ou de conclure une affaire particulière. Cela s'applique à nous en tant que collaborateurs et à toute personne ou entreprise agissant en notre nom ou pour notre compte.

Il convient d'être particulièrement prudent dans les relations avec les agents publics. Les prescriptions relatives à l'octroi de dons à des agents publics (pots-de-vin) sont particulièrement strictes dans toutes les juridictions et s'appliquent même lorsqu'il s'agit simplement d'accélérer une décision en soi légale, par exemple par des paiements dits pots-de-vin.

Nos règles de conduite

- ✓ Nous n'offrons pas de cadeaux, de dons ou de services à des partenaires commerciaux ou à des membres de leur famille dans le but de promouvoir des actions conformes à l'esprit de GENII.
- ✓ Nous n'acceptons pas de cadeaux, de dons ou de services d'une valeur supérieure à un montant minime, que ce soit pour nous-mêmes ou pour les membres de notre famille.
- ✓ Nous préférons renoncer à une opportunité commerciale plutôt que de payer des pots-de-vin ou de tolérer la corruption.
- ✓ Il est toujours interdit de donner ou d'accepter de l'argent ou des avantages en nature, quelle que soit leur valeur.
- ✓ Dans nos relations avec les agents publics, nous connaissons et respectons les prescriptions locales.

4.3 Comptabilité, publication et systèmes de contrôle interne

Nous enregistrons toutes les transactions commerciales de manière complète, exacte, rapide et traçable dans les systèmes appropriés, toujours en conformité avec les exigences légales et comptables applicables et en tenant compte de nos directives.

Nos documents comptables et commerciaux doivent refléter les transactions commerciales réelles de manière claire, précise et suffisamment détaillée pour permettre une prise de décision éclairée et garantir la confiance de toutes les parties prenantes. Les manipulations, les violations des prescriptions en matière de comptabilité ou les documentations erronées sont strictement interdites.

Pour garantir l'intégrité de nos processus financiers, nous utilisons des systèmes de contrôle interne efficaces. Ceux-ci visent à prévenir les erreurs, les irrégularités et les fautes potentielles.

En tant que collaborateurs, nous sommes responsables de la sécurité des données financières sensibles et de la bonne conservation des documents liés à l'activité commerciale. Nous veillons également à ce que nos données soient mises à la disposition des destinataires autorisés en temps voulu, afin de répondre aux exigences internes et externes. Pour ce faire, nous conservons, protégeons et éliminons toujours les documents conformément aux dispositions légales en vigueur. Cela s'applique aussi bien aux données et documents physiques qu'électroniques. Les prescriptions applicables en matière de protection des données et d'archivage doivent être strictement respectées. Pour de plus amples informations, consultez la section « Protection des données, sécurité de l'information et confidentialité ».

4.4 Protection des données, sécurité de l'information et confidentialité

Dans notre groupe, les données constituent la base de nos produits, nous permettent d'échanger avec nos clients et sont essentielles au développement de nos solutions logicielles. Nous avons la responsabilité de protéger les informations et données confidentielles, personnelles et protégées, qu'elles appartiennent à notre entreprise, à nous-mêmes en tant que collaborateurs ou à des tiers.

Nous ne collectons, traitons, utilisons et stockons les données à caractère personnel que conformément aux exigences légales en vigueur. Nous traitons ces données avec soin et responsabilité et les protégeons contre toute utilisation abusive.

Nous traitons les informations confidentielles, y compris les secrets commerciaux et la propriété intellectuelle, avec le plus grand soin et veillons à ce qu'elles ne soient accessibles qu'aux personnes autorisées. Cela comprend également toutes les données et informations confidentielles que nous obtenons dans le cadre de notre collaboration avec des partenaires commerciaux ou des tiers. En tant que collaborateurs, nous sommes toujours tenus de faire preuve de discrétion lors du traitement et de la transmission d'informations.

Nos règles de conduite

- ✓ Nous promouvons une culture d'entreprise dans laquelle la protection des données et la confidentialité vont de soi. Nous signalons immédiatement les cas suspects ou les violations des dispositions en matière de protection des données.
- ✓ Nous nous familiarisons avec les différentes catégories de données particulièrement sensibles et les protégeons par des mesures appropriées, telles que le cryptage ou l'accès limité.
- ✓ Nous ne partageons les informations confidentielles et autres données à caractère personnel au sein de l'entreprise ou avec des tiers que si une protection adéquate des données est assurée et si toutes les exigences légales applicables sont respectées.
- ✓ Les informations confidentielles ne sont pas discutées en dehors de l'environnement de travail ou en public.
- ✓ Nous prenons des précautions appropriées pour éviter la destruction, le vol, l'accès non autorisé, l'espionnage des données et des secrets commerciaux, ainsi que l'utilisation abusive ou les attaques de nos systèmes, réseaux, matériels et appareils mobiles.
- ✓ Sur le lieu de travail, nous prenons des précautions contre l'accès non autorisé à nos systèmes.

4.5 Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Nous sommes convaincus que l'intelligence artificielle (IA) dans nos produits peut créer des opportunités de valeur ajoutée pour nos clients et GENII. Cependant, nous sommes conscients des défis éthiques et sociaux liés à son utilisation. Nous assumons la responsabilité de développer et d'utiliser l'IA dans nos produits avec prudence, intégrité et dans le respect de la loi.

Nos systèmes d'IA font l'objet de précautions, d'audits réguliers et de contrôles de qualité afin de garantir des performances cohérentes, stables et fiables, conformes aux normes d'exploitation et aux engagements éthiques de GENII.

Notre utilisation de l'IA respecte l'autonomie individuelle, les utilisateurs devant être en mesure de contrôler leurs interactions avec les systèmes d'IA, tout en veillant à ce que le rôle de l'IA soit proportionnel à son objectif et à son utilité.

Nos règles de conduite

- ✓ Nous testons et surveillons minutieusement nos applications d'IA afin d'éviter tout parti pris et tout résultat discriminatoire.
- ✓ Lorsque l'IA est utilisée pour la prise de décision automatisée dans nos processus opérationnels, nous veillons à ce que des personnes qualifiées soient impliquées dans le processus de prise de décision et puissent prendre des mesures de contrôle ou de correction si nécessaire.
- ✓ Lors du développement de produits, nous veillons à ce que nos produits documentent les décisions basées sur l'IA de manière traçable et que le processus de décision automatisé soit accessible aux utilisateurs en toute transparence.
- ✓ Lorsque nous utilisons l'IA dans notre domaine d'activité, nous suivons les formations appropriées proposées par GENII.

4.6 Concurrence loyale

GENII s'engage à pratiquer une concurrence loyale. Nous croyons en nos solutions logicielles innovantes et en nos services de haute qualité, et nous réussissons sur la base de nos prestations axées sur les besoins de nos clients. Nous ne les mettrons pas en péril par des pratiques commerciales douteuses.

Les lois antitrust et sur la concurrence favorisent une concurrence loyale et les violations peuvent entraîner de lourdes sanctions pour GENII et les personnes impliquées. En tant que collaborateurs de GENII, il est de notre responsabilité de connaître les lois antitrust et de concurrence locales et, si nécessaire, de demander conseil au service juridique.

Il revêt une importance capitale de communiquer avec nos concurrents avec retenue et intégrité, car toute collusion ou échange d'informations internes à l'entreprise est préjudiciable. Nous y veillons tout particulièrement lorsque nous les rencontrons dans le cadre de réunions d'associations ou de salons professionnels.

Nos règles de conduite

- ✓// Nous ne discutons pas avec nos concurrents de prix, de politiques de prix, de coûts, de plans marketing ou stratégiques, d'améliorations technologiques ou d'informations protégées et confidentielles.
- ✓// Nous ne concluons pas d'accords ou d'arrangements avec eux pour
 - augmenter, définir ou fixer les prix de produits ou de services (« accords de prix »),
 - répartir des territoires, des clients ou des marchés (« répartition de marchés ») ou
 - empêcher l'entrée d'une autre entreprise sur le marché.
- ✓// Nous ne refusons pas de négocier avec un client ou un fournisseur.
- ✓// Nous ne divulguons pas d'informations confidentielles à nos concurrents.

5 Responsabilité envers la société et l'environ- nement

Nous façonnons activement notre avenir et assumons nos responsabilités envers les personnes et l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures. Ce faisant, nous nous engageons à protéger les droits humains, à préserver notre environnement et à promouvoir une société durable.

5.1 Respect des droits de l'homme

Nous reconnaissons le respect des droits de l'homme comme une valeur fondamentale qui doit être préservée à tout moment dans tous les domaines d'activité et tous les processus de travail. Nous nous engageons notamment à respecter strictement les exigences légales en matière de protection des enfants et des adolescents.

Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils agissent de manière responsable et cohérente. Ils doivent non seulement se conformer à toutes les lois en vigueur, mais aussi respecter des normes éthiques minimales qui garantissent notamment la protection des droits de l'homme et du travail des enfants et des jeunes. Notre code de conduite pour les fournisseurs contribue à ce que tous nos partenaires commerciaux travaillent de manière responsable et en accord avec nos valeurs et nos principes.

Si les pratiques commerciales d'un partenaire ne sont pas conformes à notre code de conduite, contactez les interlocuteurs mentionnés dans le code. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons réagir de manière appropriée et préserver nos normes.

5.2 Environnement et protection du climat

Nous prenons au sérieux notre responsabilité en matière de protection de l'environnement et intégrons l'impact écologique dans nos décisions commerciales. Notre objectif est d'organiser nos activités commerciales de la manière la plus écologique possible et de minimiser en permanence les effets négatifs sur le climat, la nature et les ressources. Cela passe notamment par la réduction de la consommation d'énergie, des déchets et des émissions.

En tant que collaborateurs, nous contribuons à utiliser les ressources de manière efficace et à éviter toute consommation inutile. Le respect de toutes les lois et prescriptions environnementales en vigueur est pour nous une évidence.

5.3 Dons et sponsoring

GENII est synonyme d'engagement social et souhaite apporter sa contribution à la société en soutenant des projets d'intérêt général. Chez GENII, les dons et le sponsoring reposent exclusivement sur des directives claires et des critères éthiques. Tout soutien financier ou en nature à des œuvres caritatives ou à des organismes sans but lucratif ne doit pas être utilisé pour s'assurer un avantage commercial ou pour influencer indûment les décisions, voir également la section « Lutte contre la corruption et les pots-de-vin » à ce sujet.

Les actions de sponsoring, par exemple pour soutenir la culture, l'éducation, le sport, la santé, la protection de l'environnement ou la science, sont utilisées de manière ciblée pour renforcer la visibilité du groupe GENII ou de la filiale. La condition préalable est toujours un traitement transparent sur la base d'un contrat écrit. La prestation doit être proportionnelle aux avantages reçus. Le sponsoring ne doit pas être utilisé à des fins déloyales ou pour obtenir des avantages illégaux.

Nos règles de conduite

- ✓ Nous soutenons toujours les projets importants pour la société, par exemple dans les domaines de la culture, de l'éducation, du sport, de la santé, de la protection de l'environnement ou de la science, conformément à nos directives et à nos principes éthiques.
- ✓ Nous n'effectuons pas de dons aux partis politiques ou aux organisations affiliées à un parti afin d'éviter toute apparence d'influence politique.
- ✓ Nous nous abstenons de faire des dons à des particuliers ou à des organisations ayant des liens étroits avec des clients ou des partenaires commerciaux afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

GSG GENII Software Group GmbH
Erika-Mann-Straße 53
80636 München
www.gsg-genii.com